

N°2025-55 bis

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 09 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	34
Nombre de votants :	34

Nombre de conseillers présents : 28

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoit, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MONTOYA Marc-Antoine, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire. Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 6

(CONTREL Nathalie donne pouvoir à JANNIN Pierrick, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, Du VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, GUYON Loïc donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : RIO Jean-Baptiste

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 11 du règlement intérieur du conseil municipal de la Ville de Tassin La Demi-Lune fixant les modalités d'adoption du procès-verbal ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2025 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux conseillers municipaux le 9 octobre 2025 ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **ADOpte**, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du mercredi 18 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 15 octobre 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : 29/10/2025
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : 29/10/2025

Pascal CHARMOT

Maire de Tassin la Demi-Lune

Jean-Baptiste RIO

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.